DEMI-JOURNEE D'INFORMATION SYNDICALE

Comment ça fonctionne ?

La participation aux demi-journées d'information syndicale est un droit. Pour y participer, il suffit d'en informer l'IEN de ta circonscription (et le directeur/ la directrice de l'école) à l'aide du modèle de lettre ci-dessous. Ces demi-journées se tiennent sur le temps de travail.

Cette demi-journée n'est pas une grève, elle est donc rémunérée.

Modèle de lettre à envoyer à l'IEN

Ecole maternelle / élémentaire de			
SNU _{ipp} -FSM	à Madame l'Inspectrice de l'Education Nationale Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale De la circonscription de :		
Demi-journée d'information syndicale			
Madame l'Inspectrice, Monsieur l'Inspecteur,			
J'ai l'honneur de vous informer que je participerai à la demi-journée d'information syndicale organisée par le SNUipp-FSU le :			
février 2014, de 9h à 12h, à			
	Fait à	le	2014